

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

Date de convocation :

25 mai 2021

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 9  
Pouvoir : 0  
Votants : 9

N° 1452 /2021

**Objet :**

EFFACEMENT DES  
RESEAUX  
ANCIENNE ROUTE  
NATIONALE  
1<sup>ère</sup> TRANCHE

Envoyé en préfecture le 10/06/2021  
Reçu en préfecture le 10/06/2021  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20210601-1252-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absent et excusé :** Monsieur DUROST Raphaël.

**Absente :** Madame CASERT Catherine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la CD 280 (l'ancienne route Nationale 44 de notre commune), établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

**Tableau récapitulatif des dépenses :**

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	160 000 €	8 000 €
Effacement du réseau Orange	80 400 €	80 400 €

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, la commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

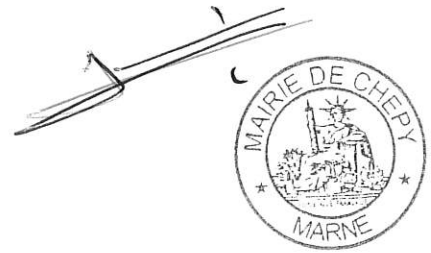
Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve à l'unanimité** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux ancienne route Nationale, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- **Donne** délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 10 juin 2021.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Envoyé en préfecture le 10/06/2021  
Reçu en préfecture le 10/06/2021  
Affiché le  
ID : 051-215101395-20210601-1252-DE